

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE
SAINT CHRIST BRIOST**

Envoyé en préfecture le 23/12/2023
Reçu en préfecture le 23/12/2023
Publié le
ID : 080-218006609-20231213-DEL_06_131223-DE

Séance du 13 décembre 2023

Délib. n° 06/131223

L'An deux mil vingt trois, le treize décembre à dix neuf heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en réunion ordinaire dans la salle de réunion de la mairie sous la présidence de Monsieur Joël BELLARD, Maire.

Nombre de membres

En exercice : 10

Présent(s) : 7

Pouvoir(s) : 3

Date de convocation:

07/12/2023

Secrétaire de séance:

Mme SZAREK France

Etaient présents :

Mr BELLARD Joël	Mr LABRUYERE Renaud	Mr BURLAT Julien
Mr BIGOT Arnaud	Mme GRIFFON Brigitte	Mme LECAT Vanessa
Mme SZAREK France		

Absent(s) excusé(s) : Mr **LEPOIX** Pierre, Mme **GRIMAU**X Brigitte, Mr **DEVAUX** Maxime

Pouvoir(s) : Mr **LEPOIX** Pierre à Mr **LABRUYERE** Renaud

Mme **GRIMAU**X Brigitte à Mme **SZAREK** France

Mr **DEVAUX** Maxime à Mr **BIGOT** Arnaud

Objet : Installation d'un banc rouge pour soutenir la lutte contre les violences faites aux femmes

Chaque année, en France, de nombreuses femmes décèdent sous les coups de leurs conjoints ou ex-conjoints. Les appels à l'aide et les signaux d'alerte des victimes restent encore rares tout comme la prise de conscience des témoins directs ou indirects de ces violences.

Dans ce cadre, le Département souhaite participer au co-financement de l'installation d'un banc rouge pour les communes de la Somme qui le souhaitent afin de soutenir la lutte contre les violences faites aux femmes.

Monsieur le Maire exprime au Conseil Municipal son souhait d'installer un banc rouge dans la commune. Outre sa couleur, la particularité de ce banc rouge est d'apporter une aide aux femmes victimes de violence en disposant d'une plaque avec les numéros d'urgence à connaître pour les victimes et les témoins.

Chaque banc pourra être subventionné à hauteur de 50 % de la dépense dans la limite de 500 €(acquisition et installation). La subvention pourra être portée à 60% de la dépense dans la limite de 600€ si l'achat du banc est opéré auprès d'un Etablissement et Service d'Aide par le Travail (ESAT).

Une plaque devra être installée sur la face avant du banc comportant la mention suivante « lutte contre les violences faites aux femmes et les violences intrafamiliales », les numéros d'urgence à connaître pour les femmes victimes de violence ainsi que les témoins (le 3919 « arrêtons les violences » et le 17).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

DECIDE,

- D'adopter le projet présenté par Monsieur le Maire.

Certifié et rendu exécutoire les jour, mois et an susdits

Pour extrait conforme

Le Maire

Joël BELLARD

